Envoyé en préfecture le 16/01/2025 Reçu en préfecture le 16/01/2025 Publié le ID : 007-200073096-20250115-DEC_2025_009-AR

DECISION DU PRESIDENT n° 2025-009

Objet : Ressources Humaines -contrats d'engagement éducatif - ALSH Tournon sur Rhône

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n°26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président,

Considérant la nécessité de garantir la continuité de service,

DECIDE

<u>Article 1</u> – De signer les contrats d'engagement éducatif suivant, en application des dispositions des articles L 432-2 et D 432-3 à D 432-4 du code de l'action sociale et des familles :

- -Mme CAPON Clémentine : du 22/01/2025 au 17/12/2025
- -M. LELOUP Idriss: du 22/02/2025 au 18/06/2025
- -Mme MONCHAL Océane : du 22/02/2025 au 07/03/2025

<u>Article 2</u> - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 3 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Signé électroniquement par : Frédéric

SAUSSET

Date de signature : 16/01/2025 Qualité : Le président ArcheAgglo

Date et heure de publication : 16/01/2025 14:39:45